Droit d’asile: quatre pays retirés des «pays sûrs» dont la Turquie

28/07/2010 à 12h47

Petite bonne nouvelle pour les demandeurs d’asile provenant d’Arménie, de Madagascar, de Turquie et du Mali: leurs demandes ne seront plus jugées avec un a priori négatif, car ces pays ne sont plus jugés sans risques.

Tétu